

MUNICIPALITE

R E P O N S E

à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller
relative au déplacement du jardin d'enfants les Lapins Bleus

Renens, le 4 novembre 2013/jpr

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2013, Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller a déposé une interpellation relative au déplacement du jardin d'enfants les Lapins Bleus. Elle pose cinq questions, notamment sur la raison de la fermeture du pavillon à la rue de l'Industrie et de son déplacement au local de Préfaully au Sud des voies, et sur les conséquences pour les parents qui l'utilisent.

Question 1 – Pour quelle raison la Municipalité désire-t-elle fermer les Lapins Bleus à la rue de l'Industrie ?

C'est l'état de vétusté du pavillon des Lapins Bleus qui a décidé la Municipalité à déplacer ce jardin d'enfants. Ce pavillon a régulièrement nécessité des réparations de fortune, souvent faites dans l'urgence. La Commune n'avait plus l'assurance de pouvoir exploiter un lieu d'accueil pour la petite enfance dans ce local selon les normes du SPJ.

L'opportunité de louer le local à l'avenue de Préfaully 29-31 a été l'élément déclenchant le déménagement l'été dernier. Cela a permis d'installer le jardin d'enfants dans des locaux mieux équipés et plus grands. De ce fait, la capacité d'accueil pourra être augmentée de 5 places l'an prochain, passant de 15 places actuellement à 20 places en 2014.

En résumé, c'est le constat de vétusté du pavillon et l'opportunité de louer le local à Préfaully qui ont décidé la Municipalité à entreprendre ce déménagement.

Question 2 – Le pavillon du jardin d'enfants les Lapins Bleus a été rénové en 2012 si l'on en croit le rapport de gestion et les comptes. Pouvez-vous dire pourquoi il n'est plus fonctionnel aujourd'hui ?

Il faut tout d'abord se rappeler que ce pavillon date de l'Expo de 1964 et qu'il s'agit d'une construction en bois. En mai 2012, le contrôleur cantonal des denrées alimentaires a procédé à une inspection régulière du jardin d'enfants. Il a constaté que les catelles des sanitaires étaient défectueuses et qu'il y avait en conséquence émanation d'odeurs désagréables. Dès lors des travaux ont été entrepris pour remplacer les catelles. A cette occasion, il a été constaté que le plancher présentait un trou de plusieurs m2 et il n'y avait pas d'autres choix que de le réparer pour permettre la reprise des activités d'accueil. Il est évident que de par sa structure, ce pavillon vieillit au fil des ans et qu'il devient de moins en moins conforme en relation avec un certain nombre d'exigences. Il s'agit entre autre, mais avec une importance certaine, de l'isolation de la construction qui est inexistante. L'hiver, à certains moments, même avec des chauffages d'appoint, il n'est pas possible d'atteindre une température supportable pour de petits enfants. Ces derniers hivers, certains jours, ceux-ci étaient transférés à la Farandole. Dès lors, il devenait de plus en plus difficile d'engager des dépenses trop coûteuses en relation des caractéristiques du pavillon.

Les réparations du pavillon des Lapins Bleus en été 2012 ont été entreprises pour parer au plus urgent et pour permettre la reprise des activités à la rentrée.

Question 3 – Un jardin d'enfants est une structure de proximité encore plus que les garderies, car il s'agit d'accueil pour des périodes courtes (moins de 3 heures). Le déplacement de la maison au jardin d'enfants ne devrait pas être trop long, pour ces petites jambes. Le déménagement au Sud des voies aura des conséquences pour les parents qui l'utilisent. D'où viennent les enfants qui le fréquentent ?

Actuellement au local de Préfaully, les Lapins Bleus accueille 55% d'enfants habitant au Nord des voies (par exemple dans plusieurs quartiers entre l'Industrie et Florissant) et 45% d'enfants habitant le Sud des voies (Piscine, Préfaully, Silo, Longemalle). A l'annonce du déplacement des Lapins Bleus au Sud des voies, environ un tiers des familles ont renoncé à leur contrat d'accueil.

Pour le jardin d'enfants le Pinocchio, situé à l'avenue du Censuy au Sud des voies, la proportion d'enfants provenant du Nord des voies est de 25%, contre 75% provenant du Sud des voies.

Ces chiffres montrent que la proximité du lieu du jardin d'enfants par rapport au lieu de domicile est certes un facteur important, mais qu'il n'est pas le seul. L'habitude d'utiliser un lieu d'accueil et le contact entre les familles et l'équipe éducative sont également des facteurs importants.

La Municipalité tient encore à préciser que dans le cadre de l'accueil à court terme, elle soutient financièrement le Jardin d'enfants de Florissant, Ruisseau d'Amitié et les Quatre Coins. Le Jardin d'enfants de Florissant accueille des enfants du quartier, l'Association Ruisseau d'Amitié anime un accueil mères-enfants dans le quartier des Biondes, ces deux activités sont donc offertes à des enfants du Nord de Renens. Les Quatre Coins se situent à l'av. du Censuy et il s'agit d'un lieu d'accueil parents-enfants.

Question 4 – La Municipalité a-t-elle évalué l'impact de la fermeture du mini-club du CRA? Y a-t-il eu plus de demandes aux Lapins Bleus ?

La Municipalité n'a pas fait d'évaluation poussée à ce propos. Pour rappel, le mini-club à l'époque du CRA associatif était ouvert de 9h à 11h à raison de 3 jours par semaine. Ses activités étaient semblables à celles d'un jardin d'enfants, mais le lieu était hors des normes du SPJ. Au moment de la communalisation du CRA, la question du maintien du mini-club s'est posée; les usagers interrogés à ce sujet n'ont pas exprimé une absolue nécessité à maintenir cette prestation au CRA, ce qui ne s'est pas démenti au moment de l'arrêt du mini-club. Quelques enfants, mais peu, ont peut-être fréquenté les Lapins Bleus par la suite.

Question 5 – Le local que la Municipalité vient de louer peut-il être utilisé pour une autre structure que le déménagement du jardin d'enfants les Lapins Bleus ?

Le local de Préfaully permettrait d'accueillir une UAPE, c'est-à-dire une unité d'accueil pour des élèves du cycle initial (degrés Harmos 1 et 2) avec des périodes d'accueil le matin (avant le début de l'horaire scolaire), durant la pause de midi et l'après-midi (après la fin de l'horaire scolaire). Cette option, envisagée par la Municipalité, n'avait finalement pas été retenue pour des questions de coordination avec les enclassements des enfants du cycle initial et pour des raisons budgétaires. Un tel accueil pourrait être partiellement combiné avec une utilisation du local comme jardins d'enfants, mais cette combinaison serait complexe à mettre en place. Cela nécessiterait de supprimer un groupe de 10 enfants (sur 20 au total) du jardin d'enfants l'après-midi, pour laisser la place à une groupe d'écoliers. De plus, il faudrait équiper le local avec deux types de mobiliers (tables, chaises) étant donné la différence entre les âges des enfants concernés. Pour ces raisons, une utilisation combinée UAPE/Jardin d'enfants n'est pas envisagée pour l'instant.

La Municipalité se doit d'entendre et si possible de répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble de la population qu'elle se trouve au Nord ou au Sud de la Commune. Dans le cadre de la motion qui lui sera envoyée sur le même sujet, elle apportera encore tous les compléments nécessaires. A ce point, elle considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller relative au déplacement du jardin d'enfants les Lapins Bleus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ